

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 22 janvier 2004

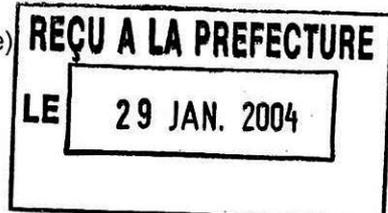
N° 2004-2

Nombre de délégués en exercice :	18	L'an deux mil quatre, le 22 janvier à dix sept heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	9	
Date de la convocation :	15 janvier 2004	

Présents : MM. ANDRIEU, ASTRUC, CAMBON, MASSAT, MOUNIE, PLAGES, ROGER, SAUTEDE, STEIN.

Absents excusés : MM. COLLIN, DAGEN, DE MARSAC, DE SANTI, DESCAZEUX, LLIDO, MOIGNARD, NONORGUES, ROSET.

Assistaient à la séance : M. LARREY (Payeur Départemental),
Mlle LAYMAJOUX (Conseil Général),
Mlle NACEF (Semateg),
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Mixte)



OBJET : Décision modificative pour 2003.

Dans sa séance du 4 juin 2002, le Comité Syndical a approuvé l'instauration de conventions financières visant à permettre la prise en charge des dépenses de traitement par les collectivités adhérentes en lieu et place du Syndicat Mixte Départemental.

Les régularisations comptables ont été effectuées pour 5 collectivités dans le cadre des décisions modificatives n°1 de 2002 et 2003.

Il convient également d'opérer une dernière régularisation pour la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron pour un montant de 157 230 € qui s'équilibre strictement en dépenses et recettes et qui ne génère pas de mouvements de fonds.

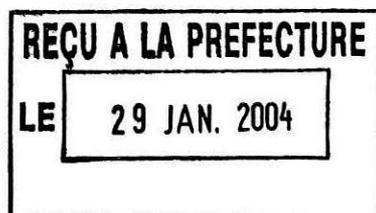
En marge de cette régularisation, la présente décision modificative intègre également certains ajustements de crédits rendus pour une large part nécessaires par des modifications d'imputations budgétaires.

Le Président propose d'approuver cette décision modificative selon le détail figurant en annexe.

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

OUI cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité :

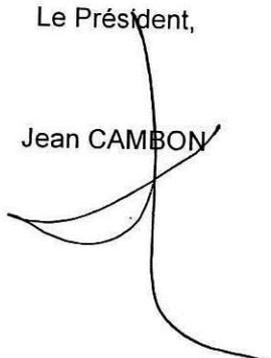
- approuve le projet de décision modificative tel qu'exposé ci-dessus et selon le détail figurant en annexe.



*Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus,*

Le Président,

Jean CAMBON



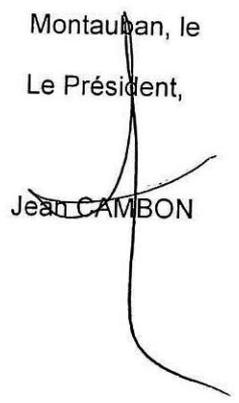
ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXECUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRESENTANT DE L'ETAT LE 20 JAN 2004

ET DE SA PUBLICATION LE 29 JAN. 2004

Montauban, le

Le Président,

Jean CAMBON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'Administration

ANNEXE A LA DELIBERATION 04-2
DECISION MODIFICATIVE

Désignation	Montant
D 60612 : Energie-électricité	5 405.00 E
D 60612 : Energie-électricité	3 295.00 E
D 60621 : Combustibles	1 912.00 E
D 60622 : Carburants	5 800.00 E
D 60631 : Fournitures d'entretien	1 200.00 E
D 60632 : F. de petit équipement	1 100.00 E
D 60636 : Vêtements de travail	300.00 E
D 6068 : Autres matières & fournitures	50.00 E
D 611 : Contrats prestatat° services	-53 901.00 E
D 6135 : Locations mobilières	2 200.00 E
D 61522 : Entretien de bâtiments	1 360.00 E
D 61551 : Entretien matériel roulant	4 750.00 E
D 6156 : Maintenance	600.00 E
D 616 : Primes d'assurances	2 000.00 E
D 6188 : Autres frais divers	2 000.00 E
D 6231 : Annonces et insertions	-3 200.00 E
D 6231 : Annonces et insertions	5 300.00 E
D 6241 : Transports de biens	2 400.00 E
D 6251 : Voyages et déplacements	50.00 E
D 627 : Services bancaires et assimil	2 600.00 E
D 6287 : Remboursement de frais	59 220.00 E
D 6288 : Autres services	200.00 E
D 6355 : Taxes & impôts sur véhicules	450.00 E
D 64111 : Rémunération principale (PT)	100.00 E
D 64111 : Rémunération principale (PT)	148 000.00 E
D 64111 : Rémunération principale (PT)	-82 000.00 E
D 64118 : Autres indemnités (PT)	3 250.00 E
D 64131 : Rémunération	110.00 E
D 64131 : Rémunération	-100.00 E
D 6615 : Intérêts c/courants, dépôts	150.00 E
R 7088 : Autres produits activité annexe	20 000.00 E
R 74731 : Participat° statutaires	-30 000.00 E
R 74751 : Participat° statutaires	3 090 702.00 E
R 74758 : Autres subvent° et participat°	-2 966 911.00 E
R 7911 : Indemnités sinistres (partiels)	810.00 E

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXECUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRESENTANT DE L'ETAT LE 29 JAN. 2004
ET DE SA PUBLICATION LE 29 JAN. 2004

Montauban, le

Le Président,

Jean CAMBON

REÇU A LA PREFECTURE

LE **29 JAN. 2004**

Le Président,

Jean CAMBON